



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles**

Pôle Affaires Juridiques

**Affaire suivie par**  
[daji.delegations@univ-tlse3.fr](mailto:daji.delegations@univ-tlse3.fr)

**Décision n°2025\_OR\_164**

**UNIVERSITÉ  
DE TOULOUSE**

**Délégation de pouvoir**

## **LA PRÉSIDENTE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2 et R.712-1 à R.712-8 ;  
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-037 en date du 14 avril 2025 portant élection de Madame Myriam Carcassès en qualité de vice-présidente du conseil d'administration de l'Université de Toulouse.

## **DÉCIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement temporaire de Madame Odile Rauzy, délégation de pouvoir est donnée à Madame Myriam Carcassès, vice-présidente du conseil d'administration de l'Université de Toulouse, à l'effet de prendre et de signer tout acte visant au maintien de l'ordre dans les enceintes et locaux de l'Université de Toulouse, y compris en faisant appel à la force publique si nécessaire.

### **Article 2**

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

### **Article 3**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

### **Article 4**

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction générale des services et sur le site internet de l'université.

## Article 5

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 18/04/2025

La déléguée,  
La président de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

La déléguataire,  
La vice-présidente du conseil d'administration,

Myriam Carcassès

